

## **PARTIE 4 - ESSAI DES DISPOSITIFS DE COMMANDE DES PORTES D'INCENDIE**

### **1 Application**

Lorsqu'un dispositif de commande des portes d'incendie doit pouvoir fonctionner en cas d'incendie, il doit être conforme à la présente partie.

### **2 Méthode d'essai au feu**

Les dispositifs de commande des portes d'incendie doivent être mis à l'essai et évalués conformément à la méthode d'essai qui est décrite dans l'appendice de la présente partie.

### **3 Prescriptions supplémentaires**

La partie 1 de la présente annexe s'applique également aux matériaux isolants qui sont utilisés en association avec un dispositif de commande des portes d'incendie.